**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

**Band:** 5 (1764)

Heft: 1

Artikel: Mémoire sur l'etat du commerce et des arts dans le bas-Aargau

Autor: Wydler, J.L.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-382585

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# MÉMOIRE

### SUR L'ETAT DU COMMERCE ET DES ARTS

dans le bas - Aargau.

Présenté à la Soc. Occon. d'Aarau?

PAR M.

## J. L. WYDLER

Capitaine &c.

myre travers, see, let a h

# MEMOIRE

## SUR L'ETAT DU COMMERCE ET DES ARTS

dans le bas - Aargau.

Présenté à la Soc. Occom. d'Aaraus

PARM

J. I. WYDLER

Capitaine &c.

### <u>የ</u>ለተለተለተለተለተለተለተለተለተለተለተለተለተለተ

## DE L'ETAT

Du commerce & des arts dans le bas - Aargau.

#### 5. I. 19 10 11 2

De l'utilité & de la nécessité du commerce & des arts.

ES arts préparent la matière, que produit le le pais, ou celle que l'on tire de l'étranger, & le commerce aprend la manière de débiter avantageusement ce que le pais fournit, & de tirer parti de l'industrie. Les arts, & le commerce réunis, servent ainsi à nous procurer avec profit de l'étranger les choses qui nous manquent & dont nous avons besoin. Pour sentir cette double vérité, il n'est pas nécessaire de fixer notre attention sur ce qui se passe dans les autres pais. Notre territoire fournit suffisamment de preuves, qui sont connoître le grand avantage de la réunion de ces deux objêts.

A la vérité nous n'avons pas des mémoires affûrés qui puissent nous faire connoître par comparaison notre état précédent ni même C 4 notre notre état présent: cependant il ne me sera pas difficile d'indiquer des changemens en alsés grand nombre, & divers bons essèts qui en ont été les suites, ann de dissiper les préjugés qu'on pourroit encore avoir contre le commerce & les manufactures.

Depuis que le commerce & les arts ont augmenté dans le bas - Aargau, on y a vû le nombre des habitans se multiplier à proportion. C'est ce qui paroit d'une manière sensible par les rôles militaires. Nous avons quelques villages nouvellement fondés; d'autres qui se faisoient à peine remarquer sont devenus très considérables. Et il ne faut pas en être Surpris, puisqu'on rétablit volontiers, & que les familles s'augmentent constamment par tout où l'on peut aisement se procurer les denrées de prémière nécessité: tandis que les lieux où l'on ne se procure qu'avec peine ce qui sert au soutien de la vie, sont pour l'ordinaire abandonnés par les habitans qui vont ailleurs chercher fortune. De même quelle différence ne remarque - t - on pas, entre l'état actuel de l'agriculture dans ce pais, avec son état précédent? Plusieurs endroits, couverts autrefois de buissons, ou mal cultivés, sont maintenant convertis en champs ou en prés de très grand raport. C'est ainsi que la population, le commerce & l'agriculture se favorisent réciproquement. Le nombre des habitans augmente la consommation des denrées, & plus les produits, les richesses, l'industric

& la main d'œuvre se multiplient, plus aussi l'agriculture doit prospérer.

On a encore lieu d'y remarquer un changement très sensible dans le génie & l'industrie des habitans. Le commerce donne occasion de se répandre dans l'étranger, il attire les richesses du dehors, il procure une plus grande facilité de cultiver les sciences; & par une suite necéssaire, il aiguise l'esprit, il augmente la sagacité en même tems qu'il adoucit les mœurs.

Je n'ignore pas que quelques personnes attribuent aux arts & au commerce divers mauvais esfets. On se plaint qu'ils sont négliger la culture des terres, qu'ils produisent le luxe, le mollesse & l'avarice. Mais on se trompe; ou du moins on donne dans l'éxagération. A l'égard de l'agriculture, il est démontré qu'elle doit necéssairement augmenter par tout où les habitans se multiplient, & s'il y a de la négligence dans la culture de certaines terres, il faut en chercher d'autres eauses; & pour l'ordinaire, ce dépérissement vient de ce qu'on manque de bous réglemens, puis qu'on rémédieroit bientôt à ce vice en emploiant des moiens convenables.

Quant à la vie molle des habitans, on en dit beaucoup plus qu'il n'y a; & la différence qu'il pourroit y avoir à cet égard entre nos laboureurs & nos artisans, est généralement

peu sensible; vû que le plus grand nombre de ces derniers s'addonnent comme les prémiers aux travaux de la campagne tout le tems de la bonne saison. Enfin quant à l'avidité du gain, dont on charge ceux qui s'appliquent au commerce, on ne peut disconvenir qu'il ne s'en trouve parmi eux qui n'observent pas tout ce que l'éxacte probité éxige, & qui meme emploient quelquefois toutes fortes de moiens illicites pour s'enrichir. Mais doit-on attribuer au commerce les vices qu'y aportent les ames basses & viles, comme il y en a dans tous les états? Ne pourroit-on point reprimer la fraude, & châtier avec plus de soin qu'on n'a fait jusqu'ici les obliquités & les injustices, qui se commettent? l'en dis autant de la dissolution, de la débauche & du penchant au luxe, que plusieurs font découler du commerce. Il est d'ailleurs permis à châque condition de se procurer une certaine aifance; pourquoi donc le trouveroit on mauvais au commerçant plutôt qu'à d'autres? Mais cette accusation d'avarice & de fraude, qu'on forme contre le négotiant ne viendroitelle point, de ce qu'il vaque à ses affaires en plus grande partie ouvertement, tandis que les autres peuvent mieux couvrir leurs fraudes & leurs tromperies?

Je dis plus, il est maniseste que le commerce & les arts suivant notre constitution présente sont d'une nécéssité indispensable pour tous

tous ceux qui ne peuvent pas se procurer le nécéssaire par la culture des terres, ou par les emplois, qu'ils tienment du fouverain, ou qui ne peuvent vivre de leurs rentes. Or comme les habitans de nos villes manquent ponr la plûpart de ces moiens, qu'il en est très peu qui possédent asses de fonds pour s'entretenir; qu'un plus petit nombre encore peuvent obtenir des emplois un peu lucratifs, & que le nombre de ceux qui penvent se contenter de leurs rentes est fort petit: il faut de toute nécéssité que plusieurs s'appliquent soit au commerce, soit aux arts: & comme d'un côté ces vocations éxigent des avances considérables, & que d'un autre elles exposent par le commerce avec l'étranger à de grands risques, il est juste que les négotians & les manusacturiers soient plus savorisés que les parfairs, qui peuvent gagner leur vie avec plus de facilité, & moins de risques, & qui même retirent de grands avantages d'un commerce florissant, puisqu'il leur facilite le promt écoulement & le débit de leurs denrées.

cipalement à acheer de nos voilins du gros betail à cornes & .2: petit bétail, maigres, eu on engreille pour l'ulage des habitans, &

Des produits & des avantages que le païs 1 de sicloupleup de profournit. els devocaus que le païs 1 -malifiel en euro cuole de la company come en la company company

Dans les années communes nos tetres raportent suffisamment de bled pour notre usage, & dans les années abondantes nous en avons avons du supersu. Nous tirons encore de nos terres diverses autres sortes de graines, & de plantes, mais à peine pour la consommation du pais. On y cultive aussi du chanvre & du lin, on y recueille des huiles de lin, de navette, & de pavot. Nous avons des brasseries. Mais ces divers articles ne servent qu'à la consommation des habitans, & ils n'entrent point dans le commerce d'exportation.

Les vignes du territoire rendent asses de vin en blanc & en rouge pour l'usage donnestique; mais comme la plûpart de nos vins sont de petite qualité, on fait venir des vins de Neufchâtel, du pais de Vaud, de la Côte, & de la Vaux pour les cabarets. On fait aussi de l'eau de vie, mais il en sort peu du pais.

Nos jardins fournissent en général toutes les plantes necéssaires, & tous les fruits, dont nous avons besoin.

On éléve parmi nous beaucoup de bétail; le commerce que nous en faisons consiste principalement à acheter de nos voisins du gros bétail à cornes & du petit bétail, maigres, qu'on engraisse pour l'usage des habitans, & même lorsque les circonstances le permettent, pour trasiquer dans l'étranger, quelquesois en asses grande quantité. Nous avons suffisamment de lait, mais le beurre & le fromage nous manquent, & nous sommes obligés de le viser du haut Aargau. Le bétail consommé dans

dans le païs nous fournit aussi diverses sortes de peaux & de cuirs que nous préparons nousmêmes, tant pour notre usage que pour l'étranger, quelquesois nous en envoïons dehors de non préparées. Nous avons des laines & des cornes, mais en petite quantité. On éléve peu de chevaux, & ceux qui nous sont nécéssaires pour les voitures, ou pour d'autres usages, nous les tirons la plûpart du dehors.

Nos forêts ne nous donnent pas assés de bois pour bâtir & pour bruler, & nous avons peu de charbon: aussi sommes nous obligés de tirer de nos voisins de l'un & de l'autre pour nos fabriques & nos forges. Nous en tirons aussi des plantes de sapin qui nous viennent par radeaux de l'Emmenthal, la plûpart pour ouvrage de menuiserie. L'écorce que sournissent nos bois sussit à peine pour nos tanneurs.

Outre ces divers produits, le pais fournis plusieurs espèces de gibier, du fauve, & du poisson, de même que quelques pelléteries de bêtes sauvages & domestiques.

Notre pais fournit encore diverses sortes de pierres, soit pour la chaux, soit pour bâtir: nous en avons pour les meuniers & les émouleurs.

Nous trouvons diverses espéces de terres pour les potiers, les tuilliers, & les platriers ou ou gypsiers; mais de toutes ces matières on n'en exporte que fort peu, ou plutôt rien du tout.

La situation de notre territoire procure par le moien des voitures, qui aménent les marchandises du dehors, quelques profits à nos voituriers, à nos bateliers, à nos maréchaux, nos felliers, nos cordiers, nos charrons, nos cabaretiers, nos boulangers, &c. Mais comme presque toutes les marchandises sont voiturées par des étrangers, le gain qui nous en reste n'est pas considérable.

Nous avons dans le balliage de Biberstein des mines de fer, mais ce sont des étrangers qui les exploitent, & ils ne fournissent que quelques journées à nos manœuvres. Le lavage de l'or procure aussi de tems en tems quelque profit à de pauvres gens, mais il n'est ni continuel, ni considérable.

Pour ce qui est des bains qui, pour leurs vertus sont recherchés par les étrangers, & qui peuvent raporter quelque gain par la consommation des denrées, nous n'en connoissons qu'un, qui est le bain d'Habspourg, ou de Schinznach.

On peut encore ajoûter à ce que nous venons de dire, toutes les professions & les divers mêtiers qui ne retirent le profit qu'ils font, que des habitans du pais, & qui n'apartiennent pas à la description des arts, qui ont raport

avec l'étranger; comme sont, les boulangers, les bouchers, les cordonniers, les tailleurs, les charpentiers, les massons, les couvreurs, les vitriers, les maréchaux & d'autres semblables qu'on trouve suffisamment tant dans les villes que dans les villages.

De tout ce que nous venons de remarquer, on peut se former une idée générale de nos revenus, & jusqu'où peuvent s'étendre nos moïens de subsistence, indépendamment du commerce & des arts. D'un côté on voit combien il nous manque de choses d'une nécéssité absoluë, que nous sommes obligés de tirer de dehors, & de l'autre que notre supersu, qui ne consiste qu'en gros bétail, ne sauroit suffire pour nous procurer ce qui nous manque: ensorte que le territoire que nous occupons seroit bientôt ruïné & dépeuplé sans le secours des arts & du commerce.

Nous possédons incontestablement sur plusieurs autres païs un double avantage, nonseulement nous sommes éxempts d'impôts & de capitations, mais encore nous ne sommes pas exposés aux calamités de la guerre. Il semble donc que nous devrions avoir à l'égard du commerce une préférence marquée sur nos voisins, & même pouvoir donner nos ouvrages à plus bas prix que tous les autres peuples. Mais il se présente deux obstacles qui diminuent beaucoup nos prérogatives; l'un est

la situation de notre païs; l'autre est le prix ordinaire de nos denrées, car il ne s'agit pas du prix, auquel elles sont depuis quelques années, qui ont été trés abondantes.

Au prémier égard, notre situation est très désavorable au commerce. Nous sommes éloignés de la mer, & la plûpart des matiéres ou des marchandises, qui nous viennent de l'étranger, en crû, ou que nous envoions au dehors ouvrées, se voiturent par terre. Lo transport & les péages considérables, sont ainsi hausser leur prix, & par là même nous n'avons que très peu de gain à espérer lorsque pour ces marchandises nous nous trouvons en concurrence avec les Allemands, les François, les Anglois & les Hollandois,

Au second égard châcun sait que par tout où les denrées sont à bas prix, les ouvriers sont moins chers. Les Allemands & les François ont ainsi sur nous un très grand avantage, qui peut les dédommager des impôts, dont nous sommes éxemts.

Cette cherté de nos denrées vient peut-être de la trop grande quantité de constitutions de rente qu'il y a dans le païs; au point que le païsan ne posséde pas la plus petite piéce de terre, qui ne soit hypothéquée au moins pour sa valeur & souvent beaucoup au delà, en contravention des ordonnances souveraines, qui ne permettent d'hypothéquer une portion de terre que pour les tiers de sa valeur.

Or comme le paisan est obligé de prendre sur son produit un intérêt considérable, il ne peut se tirer d'affaire qu'en haussant le prix de sa denrée; mais il ne trouveroit pas des acheteurs si les commerçans & les manusacturiers n'étoient pas en état par leurs gains à en paier ce haut prix.

### wed if on a mil ob \$. 573. mile the or

chang signs and

#### Des manufactures de chanvre & de lin:

On cultivoit ci- devant dans notre territois re, une grande quantité de chanvre & de lin, mais à présent à peine en fournit il pour l'usage des habitans: aussi en fait on beaucoup venir de l'Alsace & du Palatinat: on ne sau-roit asses dire la perte que nous cause le dépérissement de cette branche de culture. Non seulement le prémier prosit est par là tombé entre les mains des étrangers, mais encore il arrive souvent que nos manusactures ont de la peine d'en tirer du dehors, lorsque la difette, ou des tems de guerre les sont recheracher de tout côté avec avidité.

Il ne seroit pas difficile de rétablir & de faire fleurir la culture du lin & du chanvre, & il y a tout lieu d'espérer que les soins patriotiques de la Société œconomique pour la perfection de l'agriculture, ranimera notre zèle & l'émulation qui nous manque, & ouvrira mos yeux sur nos véritables intérêts. On pour 1764, I. P. D rois

roit peut-être encore introduire avec succès la plante de Virginie qui produit de la soie. Suivant les rélations que nous en avons, elle doit être aussi aisée à cultiver que le chanvre, & elle le surpasse pour la durée de la matière qu'elle produit, & lorsqu'elle est ouvrée, elle a toute la beauté & le brillant de la soie.

Le filage du chanvre & du lin a auffi beaucoup diminué parmi nous. On croit que le filage du coton en est la principale cause, parce que le profit est plus grand, & le déchèt moins considérable, & que l'on peut emploier son terrein à cultiver autre chose que du chanvre & du lin. Le fil que l'on file dans nos quartiers est pour la plûpart groffier, & nos fileuses sont chéres; c'est pourquoi nos fabriques les tirent du haut Aargau, où on le file beaucoup plus fin, & de la Westphalie & de la Silesie où il est plus beau encore. Il seroit donc très avantageux que nos gens aprissent non-seulement à mieux préparer le lin & le chanvre, mais encore à le filer à deux rouëts à la fois, suivant la nouvelle méthode indiquée dans les mémoires de Brétagne.

Nous avons beaucoup de tissérans, mais ils ne fabriquent presque que des étosses moitié lin, & moitié coton, que nous appellons cotonnes, ils ne sont que fort peu de toiles, en comparaison de ce qu'ils en faisoient autre sois, lorsqu'on cultivoit d'avantage le chanvre & le lin; car alors on en filoit beaucoup, &

on le travailloit pour en faire un article de commerce. Le tissu de nos toiles n'a pas encore le plus haut degré de perfection auquel it pourroit parvenir, & la plupart des étrangers nous surpassent pour le dessein, la finesse, la légéreté, le goût, l'œil & l'éclat.

Si l'on s'attachoit à mieux préparer le chanvre & le lin, à travailler un fil plus fin & plus uni, & si l'ouvrier emploïoit un meilleur empois, ou un chas mieux préparé, il est certain que nos étosses ou nos toiles seroient plus belles & plus unies, & que nos étosses quadrillées ou raiées conserveroient mieux la vivacité de leurs couleurs. On procureroit sans doûte un très grand avantage au pais, en proposant des primes pour engager les manusacturiers à imiter les étosses les mieux travaillées des étrangers. La nouvelle invention de fabriquer en même tems deux pièces de toile ne pourroit que nous être extrêmement avantageuse.

Pour ce qui concerne le blanchissige, nous avons dans notre territoire des blancheries publiques & des blancheries particulières (\*) pour toutes sortes d'étoffes ou de toiles de D2 chan-

<sup>(\*)</sup> Les blancheries publiques sont autorisées du Souverain, & les particulières ne peuvent blanchir que les toiles qui apartiennent u propriétaire, ou qu'il fait sabriquer pour son compte ou dans la sabrique.

chanvre, de lin & de coton. Elles font très rénommées, & elles donnent aux toiles une blancheur qui contribue beaucoup à leur débit dans l'étranger. Elles occupent d'ailleurs un très grand nombre d'ouvriers, & dépensent une grande quantité de cendres pour les lixiver. Une partie du bois nécessaire s'achéte dans le territoire, & une partie se tire de nos voisins. Il en est de même des cendres dont le pais ne fournit pas une quantité sufflante. Il seroit très avantageux à notre commerce, si l'on s'apliquoit à perfectionner d'avantage nos blancheries, qu'on attrapat cet éclat & ce lustre que les étrangers portent plus loin que nous, & qu'on donnât à nos toiles plus de force, en ménageant le foulage qui les affoiblit considérablement.

La préparation de nos toiles destinées au commerce, consiste à leur donner de l'aprèt avec l'amidon, à les lisser, & à les plier, suivant la coûtume usitée depuis long-tems. A cet égard, on devroit aussi s'attacher d'avantage à imiter la manière dont les étrangers, dans les célébres manusactures, les préparent & les plient.

Les toiles que nous fabriquons sont unies, ou damassées, & ouvragées; elles ont plus ou moins de finesse & de largeur, on en fait du linge plein ou uni, & du linge de table. Nos païsans les travaillent; quelques uns cultivent euxmêmes le chanvre, & le lin, ils le filent &

ils en font de la toile; d'autres achétent le fil tout préparé, quelques uns le font travail-ler par d'autres. Ils vendent aux marchands leur toile écrue, ceux-ci la font blanchir & préparer, & l'envoient eux mêmes chés l'étranger. Mais comme nos manufactures ne font plus dans l'état de vigueur où elles étoient précédemment, nous faisons sabriquer dans le haut Aargau diverses sortes de toiles pour sournir à notre commerce.

Le débit de nos toiles étoit ci-devant très considérable: on en envoioit en Angleterre, en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Lorraine &c. Mais comme dans pretque tous les pais on a établi des manufactures, les nôtres ne peuvent qu'en souffrir beaucoup. En particulier l'entrée de nos toiles en Angleterre est entiérement arrêtée depuis que les Irlandois en ont porté si haut le commerce, & que l'impôt sur les toiles étrangeres a été si fort augmenté. Les manufactures d'Allemagne nous causent aussi beaucoup de préjudice, parce que leurs toiles, & particulièrement celles de Silesie, sont préférées aux nôtres, à cause de leur éclat & de leur finesse, & qu'ils peuvent, étant plus à portée de la mer, les fournir à meilleur compte.

En France, où l'on recherche encore les toiles épaisses, bien fournies & solides, le débit des notres est asses considérable en tems de paix, mais comme on s'applique extrême-

3 me

ment à perfectionner dans ce roiaume cette manufacture, nous avons tout lieu de crain-dre qu'il n'en résulte pour nous une perte réelle, si nous ne la prévenons de bonne heure par des moiens convenables.

Mais les priviléges dont les Suiffes jouissent dans ce rollaume méritent toute notre attention: en vertu de ces priviléges nous ne paions aucun droit d'entrée, ce qui peut nous permettre de livrer malgré les fraix de transport, nos toiles même à plus bas prix que les régnicoles ne peuvent établir les leurs. Nous ne pouvons donc nous empécher de condanner diverses communautés de la Suisse, qui ofent, sous prétexte de certaines droitures accorder les droits de bourgeoilie à des négotians etrangers, qui ne penfent point à lamais s'établir dans le pais, mais qui ne cherchent qu'à profiter pour leur propre intérêt des privilèges que les Suisses ont en France. De cet abus il pourroit enfin resulter des fuites très facheules, qui en privant nos manufactures de leur débit, leur porteroit un préjudice irreparable. Ce font la des abus qui méritent toute l'attention du Souverain, & il n'est pas donteux que des ordonnances fur un sujet aussi important servient d'une très grande utilité. Dellem a mauoi 20

Les bonnêts & les bas de lin se fabriquent en très grande quantité parmi nous, & procurent à nos saiseurs de bas, qui pour la plûpart part demeurent dans les villages, un profit considérable. Ci-devant cette marchandise avoit peu de débit, mais aujourd'hui elle en a beaucoup. Le lin du païs n'est pas propre à cet usage, & l'on en tire pour l'ordinaire de Siléste & de Westphalie qui est plus beau, plus uni, plus léger, & qui revient à meilleur marché.

On fabrique encore parmi nous beaucoup d'étoffes, moitié lin, & moitié coton. On en a de toutes blanches, qui font fines & larges. On en fait aussi de raiées, qui ont la chaine rouge, fur laquelle on trame des raïes de touses fortes de couleurs: d'autres qui sont à raies étroites, ou quadrillées, dont les raies tant dans la trame que dans la chaine, sont de diverses couleurs. Mais toutes ont la chaine de chanvre ou de lin, & elles imitent les fabriques de Rouën. On a même déja porté fort loin cette imitation, & sur tout pour les fins raiés. Nous avons même cet avantage sur ces fabriques, que nous pouvons donner notre marchandise à meilleur marché, parceque nous ne paions pas autant qu'eux pour les droits d'entrée & de douanes. Mais ils nous surpassent pour le filage & le tissu; leurs ouvriers d'ailleurs leur coûtent moins & ils sont plus commodément placés pour l'exportation.

a qualono apparence d'un

25/35/62

# parti dement dans le. dvillages ann profit

# Des manufactures de coton.

Le coton dont nous faisons le plus d'usage se tire du Levant. Les négotians de Kempsen, de Schaffousen, de Zurich, de Genève &c.
le font venir de Turquie, ou des divers ports de mer de la méditeranée, & le vendent à nos manufacturiers & à nos tissérans. Le prosit de cette branche de commerce, est maintenant assés petit, parceque le nombre des vendeurs est grand, le terme des paiemens sort reculé, & que les faillites stéquentes des sabriquans causent beaucoup de perte.

Il se file ou dans notre territoire, ou dehors. Les commerçans des villes ont leurs fileules dans les villages où ils ont des commis qui livrent & reçoivent l'ouvrage, & forfqu'il est file, ils le vendent ensuite sous un modique profit aux tissérans. La plûpart de ceux-ci ont de même des commis dans les campagnes tant du territoire, que du voifinage, & ils font filer. Cependant il n'y ont pas grand profit, le plus souvent même ils efficient des pertes considérables, par la raison qu'ils s'enlévent imprudemment les uns tes autres leurs ouvriers, ou ils fe les renchévissent, des qu'il y a quelque apparence d'un débit favorable pour leurs toiles : d'ailleurs ils ne s'appliquent pas à leur négoce ou à leur métier

métier avec tont le soin qu'ils devroient. Il leur seroit donc plus avantageux de laisser aux commerçans des villes le soin du silage. & de l'achéter d'eux, moiennant un prix & un prosit raisonnable. Peut être aussi que de cette manière, les droits de péages & de douanes s'aquiteroient plus sidélement qu'il n'arrive pour l'ordinaire.

Les toiles de coton se fabriquent dans les villages. Ceux qui les sont travailler sont des paisans qui vendent leurs marchandises aux négotians du pais, ou aux particuliers des villes voisines, ou aux fabriquans d'Indiennes qui viennent les acheter. Les négotians les revendent ou écrues, ou blanchies, & les envoient dans l'étranger; ou ils en fournissent aux fabriquans d'indiennes établis dans le pais.

Ces toiles sont de différentes largeur & sinesse: les plus grossières ont cependant le
plus de débit, parce qu'ailleurs on les fabrique plus sines que nous, & que les étrangers
ne peuvent pas donner les grossières à si bon
compte. On a lieu d'espérer qu'insensiblement
nos manufactures se perfectionneront toûjours
d'avantage, soit à l'égard du filage & du tissur la suppression de toutes sortes
d'abus & de fraudes qui peuvent leur être en
obstacle. Les réglemens Souverains ont déja
produit divers bons essèts, & il n'est pas doûteux

teux que si l'on tient la main à leur execution, & qu'on y apporte tous les éclaircissemens né. cessaites, les toiles du pais acquerront une plus grande reputation , & qu'on préviendra la décadence dont nos manufactures sont menacées par le grand nombre de celles qui s'établissent dans l'étranger la moloro in la 2011

ve pour l'ordinaire. Il y a quelques années que tous les tissérans du Comté de Lentzbourg afant été obligés d'indiquer la quantité de pièces de toiles de coton qu'ils travailloient annuellement, il s'est trouvé que dans ce seul territoire il s'en est fabriqué cent foixante & dix mille pieces. Si l'ou ajoûte encore environ trente mille piéces que les autres quartiers du bas - Aargan ont pû livrer, il en résulte le nombre de deux cent mille piéces. It n'est pas possible de déterminer au juste, vû la quantité de fil étranger qu'on emploie, à quoi peut monter le gain de la main d'œuvre à cet égard pour le bas-Aargaii. Mais afin de donner une idée aussi approchante qu'il est possible, du profit que ces manufactures procurent à notre territoire, j'estime que l'on peut mettre à quatre-vingt & dix mille piéces, le nombre des piéces de toiles de toute espèce qui se fabriquent actuellement parmi nous, sans le secours de mains étrangéres qui estuarles & andah

Les réglements Souverains ont dois

X DOI

20000. piéces, châcune de quatre lb. de fil; font

360000. lb. de fil, châque livre en général à demi goulden pour le filage, fait, goulden

La façon du tisséran huit batz pour châque piéce

4.8000.

Au fabriquant pour ses peines & ses fraix, &c. dix batz par piéce

60000

uans de toiles conient obligoulden 288000.

Il seroit difficile de trouver un genre d'occupation qui rapportat autant de profit à un territoire d'aussi petite étendue qu'est le bas-Aurgaii. Des enfans, des vieillards, & ceux qui ne sont pas propres aux travaux de la campagne, peuvent par là gagner commodément leur vie en plusieurs manières, il suffit qu'ils veuillent travailler. Mais cette facilité que les ouvriers ont à gagner, occasionne un grand mal; c'est qu'ils dépensent sans résléxion des profits qui sont si faciles à faire : s'ils étoient plus sages; ils servient plus soigneux de se mettre par des épargnes hors d'état de craindre les tems fâcheux qui peuvent surfont la culture de leurs terrinov

Parmi le grand nombre des fabriquans de toile, 0.0

toile, il s'en trouve très peu qui se soient enrichis par le trasic; le nombre même de ceux qui ont augmenté leur fortune est asser petit; & il en est beaucoup plus qui y ont perdu ce qu'ils avoient. L'ignorance à ne pas savoir calculer, la négligence à ne pas tenir ses affaires en ordre, le manque de capitaux suffishans pour attendre & vendre ses toiles à propos; de même que la paresse, le luxe & la débauche, sont les principales causes de ces mauvais succés.

papid dad

Si tous les fabriquans de toiles étoient obliges à tenir leurs livres en bon ordre, eux - memes & ceux avec qui ils négocient en retireroient de grands avantages; puisque d'un côté, si châcun étoit obligé de tenir un compte exact de tout, il pourroit toujours voir & comparer l'état de son négoce, ses profits & les pertes, les dettes & les prétentions : d'un autre côté, en cas qu'il survint une banqueroute, les intéresses pourroient toûjours juger clairement en quoi confistent l'avoir & le devoir du discutant, & les prétentions de sa femme : ce qui préviendroit une infinité de fraudes qui se commettent tous les jours, & augmenteroit le crédit, la bonne foi & la confiance. Peut être même seroit il à propos d'empecher que plusieurs paisans n'abandonnassent comme ils font la culture de leurs terres ; pour avoir le nom & l'honneur de passer pour marchands fabriquans. On

On a remarqué que le cours des droits, la manière de procéder dans les décrêts; & les fréquentes féries qui sont d'usage parmi nous, ne fournissoient pas peu d'occasions à divers fabriquans mal-intentionnés, de pratiquer leurs ruses & parvenir à leurs mauvais desseins. Si donc on châtioit sévérement tous ceux qui dans un décret ne pourroient pas fournir un état juste de leurs affaires par leurs livres ; si l'on restreignoit le terme accordé aux débiteurs, & que l'on introduisit une formé plus abrégée pour les liquidations; il regneroit en général plus de sureté & de bonne foi dans lé commerce. On a surtout remarqué que la différence qu'on met dans les décrets qui se font parmi nous 'entre les dettes courantes, occasionne tous les jours divers abus très préjudiciables au commerce : en donnant à châcune de ces dettes rang suivant leur datte, au lieu de les traiter toutes également & de les colloquer au sol la livre, il arrive que des dit, châcun des créanciers prévient l'autre, afin de pouvoir être paié en prémière datte : candis que si le contraire avoit lieu comme dans d'autres pais, où les obligations sont les prémières à prétendre, & où par contre les dettes courantes, qu'on en ait poursuivi le paiement ou non, qu'elles soient de nouvelle ou d'ancienne datte, sont paiées dans le même rang : alors les créanciers auroient plus de patience . & le montreroient plus traitables. pull-

que par leur empressement & leurs poursuites, ils n'avanceroient pas plus que les autres. Le débiteur ne mettroit pas non plus en usage, tant de sourdes pratiques pour tranquiliser ses créanciers les plus impatiens, & plusieurs qui peut - être auroient pû le remettre & faire honneur à leurs affaires, si on leur avoit ac corde quelque délai; n'aufoient par conféquent pas sitot abandonnés leur patrie.

Les fabriques d'indiennes se soutiennent depuis plusieurs années avec succès dans le bas-Aargaii. On compte que dans les années médiocres, on imprime dans les diverses fabriques qui s'y trouvent, au moins trente mille piéces, qui sont expédiées dans l'étranger. Les coiles de coton qui se travaillent dans le pais y sont presque toutes emploiées, & nous ne faisons que très peu d'usage de toiles étrangéres. Près de trois cens personnes de tout age peuvent très bien y gagner leur vie. Quand on ne compteroit que trente sols par pièce pour la façon & le profit des fabriquans, déduction faite de tous les fraix & de l'achat des couleurs, on a déja une somme de quarante cinq mille francs qu'on tire de l'etranger.

Nos manufactures out beaucoup à craindre de celles qui s'établissent hors du pais, & particulièrement en France ; parce qu'il parois qu'elles pourront porter plus haut que les no. tres la beauté de l'ouvrage, & le donner à meilleur marché. Nous devons donc donner willing.

tours

:200

tous nos soins pour empêcher que ces nouvelles manufactures n'obtiennent la préférence.

Les bonnêts & les bas de coton comme ceux de lin, se fabriquent pour la plûpart par les faiseurs de bas dans les villages. Il y a divers manufacturiers, qui fuivant le tems & les circonstances en font travailler une quantité considérable pour la France, l'Italie &c. Un très grand nombre de personnes de tout âge & de tout sexe peuvent y gagner. honnêtement leur subsistance. Le coton qui fe file dans le pais n'est pas propre pour cet ouvrage, parce qu'il n'est ni asses uni, ni asses fin; aussi le fait-on venir des pais voisins. Si l'on veut que ces fabriques se soûtiennent parmi le grand nombre d'autres étrangéres, il faut chercher à se procurer principalement du 61 plus beau & à meilleur marché.

#### 5. 5. de

### Des manufactures de laine.

La plûpart des bas & des bonnets de laine qui se fabriquent dans le bas - Aargaü sont épais ou soulés, de différentes couleurs. Il s'en fait très peu à moitié soulés, & ce n'est que pour le pais,

Nous avons une fabrique de la prémière espèce qui ci-devant s'est distinguée & qui fournissoit une grande quantité de cette marchandise dise. Mais aujourd'hui elle a beaucoup de peine à se soûtenir, à cause du grand nombre de fabriques qui se sont établies dans l'étranger, & de la cherté des ouvriers qui se jettent dans les fabriques de coton. Au reste tant les jeunes que les vieux peuvent trouver dans ces manufactures de laine, à gagner leur vie.

Les laines que l'on emploie se tirent du dehors, parce que le pais n'en sournit ni en quantité suffisante, ni à un prix convenable. Il est bien encore quelques autres petites fabriques qui travaillent des laines, tant du païs que de celles de dehors; mais comme elles n'exportent presque rien, nous les passons sous silence.

Nous avions autrefois une fabrique de camelots ou calamandres, qui fournissoit de très bonnes marchandises; mais elle n'a pû prospérer & se soûtenir à cause des fabriques étrangéres, & la cherté des ouvriers.

Si l'on pensoit dans la suite à établir dans le bas-Aargasi quelques nouvelles manufactures de laine; non seulement il faudroit tacher d'élèver dans ce païs des brebis en plus grand nombre, afin qu'on pût se procurer aisément des laines à un prix plus modique; mais de plus il faudroit que les ouvriers sussent moins rares, & moins chers. Tant que les salaires seront à aussi haut prix, on ne doit pas penser à établir de nouvelles sabriques, parce qu'on s'exposèrois

poseroit à des pertes certaines, tant pour leur établissement, que pour le débit de ses marchandises.

### Sim mina revuoti \$. . 6. a sollo ap mole or

# Des manufactures de soie.

Il n'y a dans le bas-Aargais aucune manufacture de soie, seulement on y fait des rubans tout de soie ou moitié soie & lin, des fleurêts de toutes sortes de couleurs, de desseins & de largeur. Les uns s'attachent à faire des ouvrages de durée pour l'usage de la Suisse & d'antres pais où l'on regarde à la solidité: d'autres n'en font que de légers. qui ont de l'éclat & qu'ils donnent à bon marché, pour l'Allemagne & la Russie, & d'autres pais où on les veut ainsi. Ces fabriques tirent encore un certain profit en teignant de la soie, & en la préparant pour être rendue propre à être filée. & ils la vendent ensuite: car pour la fabrique même des rubans, le gain n'est pas considérable, parce que les passementiers qu'on emploie, sont pour la plûpart dans le canton de Bâle, & dans les territoires voisins. Cependant il y en a un certain nombre dans nos quartiers qui s'appliquent à cette profession.

Les fabriques très l'considérables dans ce genre établies à Bâle portent un grand préju-1764. P. I. E diss dice aux nôtres, parce qu'elles sont plus à portée des passementiers, & qu'elles penvent se contenter d'un profit plus modique, à cause du grand nombre de sonds qu'elles ont à eux, ou qu'elles peuvent trouver à un inté-

ret modique.

Un autre obstacle qui n'est pas de petite conséquence pour nos fabriques, c'est que les métiers qui coûtent cinquante jusqu'à deux cens goulden pièce, & qu'on remet aux passementiers à un intérêt très modique par année, font mis souvent dans les décrêts au rang des biens confiés; & comme d'autres dettes courantes. Ce peu d'affurance dégoûte les entrepreneurs de faire une avance aussi considérable à un ouvrier qui seroit d'ailleurs entendu, mais pauvre. Il seroit donc très avantageux que les réglemens faits à Bâle à cet egard, fussent suivis parmi nous, & pour prévenir toute fraude il n'y auroit qu'à ordonner que tous les mêtiers remis sur ce pied, fussens inscrits dans les Sécrétaireries Ballivales. Lorsqu'un ouvrier feroit banqueroute, le mêtier seroit rendu au propriétaire, de même que la soie qui consteroit lui avoir été confiée pour fon ouvrage.

nombre dans nos cilinates

Des métiers ou professions.

Nos mégissiers travaillent toutes sortes de

leurs, avec des peaux de veaux, de moutons, de chévres & autres, qu'ils achétent dans le païs & dans le voisinage. Le nombre de ces artisans est encore asses grand, mais le gain qu'ils font n'est pas aussi considérable qu'il étoit autre-fois, lorsque les matières ou marchandises crues n'étoient pas si chéres, & que le débit s'en faisoit plus aisément & plus avantageusement. Actuellement ils vendent leurs cuirs & leurs peaux à leurs voisins qui les recherchent plus ou moins suivant les circonstances. Ils ne manquent pas de bons & de sages réglemens dont l'éxécution sert à maintenir parmi eux le bon ordre & la bonne soi.

Les tanneurs parmi nous préparent toutes fortes de cuirs pour souliers, & de cuirs de Russie, de peaux crues de bœufs, de vaches & de veaux, qu'ils tirent soit du païs, soit des lieux voisins. Leur nombre est encore assés considérable, mais le profit qu'ils y ons n'est plus le même qu'auparavant. Ils vendent leurs marchandises partie dans le bas-Aargaii, partie chés l'étranger. Ils ont de la peine a trouver à un prix modique les écorces nécessaires pour le tan.

Les coûteliers étoient ci-devant parmi nous en grand nombre, principalement à Aaraii, puisqu'on comptoit dans cette ville jusqu'à quatre vingt maîtres qui tous s'entichissoient.

2 · Ma

Mais depuis que les Allemands, les Anglois & les François, fournissent presque tous les païs de leurs ouvrages, cette profession est tout-àfait tombée parmi nous; & présentement il ne se trouve à Aaraii, où les meilleurs ouvrages se fabriquoient, à peine encore quarante maîtres, qui même pour la plupart ont beaucoup de peine à se soûtenir. Ils travaillent toutes fortes de marchandises tant en fin qu'en commun: Ils les vendent pour l'ordinaire aux merciers qui courent les foires, & qui les portent dans toute la Suisse. Ils ont quelquefois des commissions des marchands quincailliers établis dans les grandes villes. On pourroit beaucoup perfectionner cette profession, en faisant usage de la machine à polir des Anglois, ou d'antres inventions qui abrégent ou perfectionnent l'ouvrage. Ce seroit aussi un grand avantage pour les coûteliers, s'ils pouvoient le procurer du charbon de terre, au lieu de charbon ordinaire qui est toûjours

Le nombre de nos chaudronniers est encore assés grand, & ils peuvent tous en général se bien entretenir. Ils sournissent le bas-Aargaü de leurs utenciles de cuivre & de sonte; ils assortissent aussi quelques chaudronniers qui débitent leurs ouvrages hors du territoire.

Nos armuriers font non-seulement des armus

mes à feu pour le bas-Aargaii, ce qui à peine fourniroit à leur entretien; mais ils font encore toutes sortes d'ouvrages d'acier; comme des mouchettes, des boucles, & divers petits outils &c. qu'ils vendent tant dans le territoire que dehors. A l'aide du polifsoir dont j'ai déja parlé, & d'autres inventions propres à abréger l'ouvrage, ils pourroient travailler plus proprement & à meilleur compte, & augmenter par la beaucoup leur débit.

Nos teinturiers doivent être distingués en deux classes : les uns travaillent en commun & seulement pour l'usage du pais; les autres ne travaillent qu'en fin, & presqu'uniquement pour les fabriques, qui n'ont pas leur teinture particulière. Cette profession est très utile, & étroitement liée avec les manufactures; puisque la beauté & la solidité des couleurs, & leur bon marché, contribuent principalement au débit des marchandises. Cet art est déja parvenu à un haut degré de perfection parmi nous; cependant on pourroit divers égards le perfectionner d'avantage. Il faudroit pour cela s'appliquer à la culture & à la préparation des divers ingrédiens qui entrent dans les couleurs dont nous nous servons, & y joindre des connoissances plus étendues de la chymie.

Nous avons divers autres artisans qui la plupart travaillent pour l'usage du pais, mais E 3 qui qui vendent aussi aux étrangers une partie de leurs ouvrages; comme les orfévres en or & en argent, les pôtiers d'étain, les sondeurs, les chapeliers, les peliétiers, les selliers, les éguilletiers, les peigniers, les tourneurs, les ménuisiers, les pôtiers de terre &c. Mais comme le débit de leurs ouvrages n'est pas bien considérable, il sussit de les indiquer, & d'observer que si quelques unes de ces professions pouvoient sournir seur ouvrage aussi bon, & à un prix aussi modique que les étrangers; non seulement il sortiroit moins d'argent du bas - Aargai, mais encore il y en entreroit d'avantage.

#### 5. 8.

Des diverses branches de notre commerce.

Il se fait dans le bas-Aargaü trois genres de commerce. Prémiérement on achète & on exporte des productions des terres & des arts du païs. En second lieu, on achète des productions étrangéres & on les débite hors du territoire. Enfin, on achète des marchandises étrangéres pour les vendre à l'usage du païs.

On a déja pû remarquer quelles sont les productions des terres de ce païs, & les matiéres qui s'y préparent pour être exportées ailleurs. Le débit s'en fait par les paisans & les sabriquans, ou par les artisans eux-mê-

mes

mes qui vendent leurs ouvrages à des marchands étrangers; nous ne nous arrêterons pas à détailler cette espèce de débit. Il y a aussi divers négotians du pais qui achêtent ces marchandifes façonnées pour leur propre compte. afin de les vendre ensuite aux étrangers, lorsqu'ils peuvent y trouver un profit honnête. Enfin, nous en avons qui achètent par commission pour le compte des étrangers : ils ont une petite provision, ils profitent par les avances qu'on leur fait, & fur le terme des païemens. Ces négotians & ces commissionnaires sont les mêmes personnes. Tous nos commerçans achétent pour leur compte & pour le compte des étrangers. & ces deux manières de négocier sont assés avantageuses, & même nécessaires, pour le progrès des arts en particulier. Les commissions épargnent au marchand éloigné beaucoup de peines & de fraix, & le négoce procure aux manufacturiers lors que leurs marchandises n'ont pas cours, un débit commode, facile & assuré, qui les met en état de continuer leur fabrique, ce qu'ils ne pourroient faire, s'il falloit attendre les négotians étrangers. Cependant il faut aussi convenir qu'il en résulte quelques inconvéniens. Lorsque la marchandise, les toiles de cotons par éxemple, ne sont pas demandées, & que les Sabriquans ont besoin d'argent pout paier leurs ouvriers, les négotians achétent à trop bas prix, & souvent à perte. C'est là un mal inévitable, puisqu'on ne sauroit forcer l'écoulement de

-leua

quelque marchandise que ce soit. D'ailleurs l'acheteur court le risque d'avoir longtems en magazin un article dont la vente est actuellement suspendué, & il vaut mieux encore que le négotiant du pais ait le prosit, que si le fabriquant forcé de vendre étoit entiérement à la discrétion de l'étranger. Quoiqu'il en soit, je ne vois à cela d'autre reméde sinon que personne ne se mette fabriquant, s'il n'a pas des sonds sussissant pour son entreprise, & qu'il ne soit en état de tenir ses livres en bon ordre.

Les marchandises tirées du dehors, qui n'éxigent ni travail, ni préparation, & qu'on exporte ailleurs, ne forment pas un objet de commerce considérable, la situation du pais n'étant pas favorable. Cependant si le plan formé depuis longtems de construire & d'abréger les routes pour le passage des Païs-bas, & de l'Allemagne en Italie, venoit à s'effec. tuer, il en résulteroit certainement diverses nouvelles branches de commerce, & particuliérement pour les épiceries. Si deplus on permettoit l'achat des vins & des productions étrangéres pour les déposer dans des magazins destinés à cet usage, jusqu'à-ce qu'on les exportat ailleurs, on pourroit encore en faire un objet confidérable de commerce.

Les marchandises que l'on conduit dans le bas-Aurgais, sont ou celles qui servent à l'usage des

des manufactures, comme par exemple, le coton. On y fait auffi entrer du chanvre, du lin & de la laine préparés; toutes sortes de filatures, des étoffes de soie, des toiles de lin & de coton, des couleurs & des métaux de toute espèce &c. On y mene encore des marchandises uniquement destinées à l'usage du pais, comme des étoffes de laine, toutes fortes de soieries, de galanterie & de mode; des épiceries, de la quincallerie, du fer, de l'acier, & d'autres semblables, dont l'entrée est si considérable, que le pais seroit bientôt épuisé, si le commerce & les arts ne procuroient d'ailleurs de l'argent. Nos négotians tirent toutes ces marchandises des pais éloignés, & les vendent aux fabriquans, aux artisans & aux détailleurs; ou ils les font passer dans les villes voisines,

Les détailleurs vendent aux habitans du païs de même qu'aux étrangers, pour leur usage, toutes sortes de marchandises ouvrées & sabriquées dans le païs ou dehors. Leur nombre est fort grand dans les villes, parce que plussieurs bourgeois ne pourroient vivre autrement. Il n'est même presque point de village qui n'ait un ou plusieurs de ces boutiquiers, qui font en même tems les colporteurs & courent les soires. Leur grand nombre ne peut que causer du préjudice au païs, en ce qu'ils favorisent trop le débit des marchandises étrangéres;

a colored les terres . El pour

geres, qui font sortir beaucoup d'argent. Cette fureur pour le négoce, qui va toûjours en croissant, & qui a même gagné le pailan, est surtout très ruineuse; en ce qu'elle diminue les bras destinés par la naissance à la culture de terres, outre que les droits de péage & de douanne, ne s'acquitent pas aussi éxactement par ces sortes de marchands, que par ceux qui sont établis dans les villes, vû que la plûpart de ces marchands de village portent sur le dos leurs marchandises, & évitent les lieux de péage. Si donc l'on ne permettoit aucune boutique dans les villages distans à deux lieues des villes, il y en auroit encore de reste. Qui ne sait d'ailleurs que les paisans sont deja en possession de la plûpart des professions & des manufactures, ensorte que les commerçans & les fabriquans des villes, ne peuvent plus tenir à côté d'eux; en partie à cause qu'ils se procurent à plus bas prix le bois, le charbon, les ouvriers &c. & en partie à cause de leur façon de vivre beaucoup moins dispendieule. Ils ont outre cela des reflources dans la culture des terres, dans le nourri des bestiaux, ce que les gens de la ville n'ont pas. Tout cela bien considéré, je me persuade qu'il n'y auroit point d'injultice, à accorder aux villes quelques priviléges à cet égard. Autrement une bonne partie du commerce & les arts les plus recherchés, deviendront le partage des païsans, & il en restera un trop petit nombre pour cultiver les terres, & pour travailtravailler à la journée, jusqu'à ce qu'enfin le mal sera irréparable.

Outre les marchands du païs, il y en a encore d'étrangers, qui fréquentent nos foires, où ils vendent toutes fortes de marchandifes du dehors. Il arrive même asses souvent, que pour avoir des marchandises de fantaisse & à plus bas prix, on fait venir du dehors ce dont on a besoin pour son usage, ou l'on attend d'en faire emplette dans les soires.

#### 5. 9.

Ce qui peut favoriser le commerce & les arts.

Il a déja été remarqué que notre territoire n'est pas aussi avantageusement situé pour le commerce que divers autres païs, que les productions naturelles de notre terrein ne suffisent pas à beaucoup près pour nous procurer tout ce qui nous est nécessaire, & que l'activité & l'industrie ranimées chés nos voisins, menagent nos manufactures & nos arts d'une décadence prochaine. On a donc plus sujet que jamais, de veiller sur la conservation de nos avantages actuels. & de travailler s'il est possible à les augmenter. Dans ce dessein, nous devons nous appliquer avec tout le soin possible à perfectionner nos arts, à rendre mos ouvrages plus beaux, plus achevés, à leur

leur donner de la variété, & à nous mettre en état de les fournir au prix le plus modique.

Parmi les arts que nous avons éxercés jusqu'ici, il n'en est aucun qui ne pût gagner du côté de la beauté, du goût & même de la solidité. C'est ce que prouvent plusieurs manusactures étrangéres qui surpassent les nôtres à ces divers égards, & qui par là empêchent considérablement notre débit. Il seroit surtout avantageux, que l'on pût faire naître plus d'émulation parmi nos artisans, & les engager à donner à leurs ouvrages, toute la perfection possible, asin de mieux imiter les étrangers, ou même les surpasser.

On objectera peut être que cela n'est pas nécessaire, & qu'il n'y a qu'à continuer à travailler sur le pied qui jusqu'à présent a raporté le plus de prosit. Mais cela ne prouve point qu'un marchand qui recherche des marchandises plus sines que nous ne les sournissons ordinairement, veuille continuer à se pourvoir des nôtres, lorsqu'il pourra en tirer d'ailleurs d'un débit plus assuré & mieux assorties. Et n'est-il pas certain qu'en sinissant nos ouvrages, ils seroient plus recherchés, & qu'ainsi nous y trouverions un prosit plus sûr? Mais accordons qu'il y ait actuellement plus d'avantage à se tenir aux marchandises communes; ne seroit-ce pas toujours un grand avantage,

si châque fabriquant ou artisan s'étudioit à acquérir toute la capacité & l'habileté possibles. afin que si les circonstances venoient à changer, il pût se diriger en consequence & perfectionner suivant les cas ses ouvrages par quelques changemens ou quelques inventions? corrections of cruce.

Non-seulement il sort moins d'argent d'un pais pour les différens besoins de la vie, lorsqu'il y a diverses espéces d'artisans, mais encore, il est manifeste que si l'un des arts vient à tomber, on peut s'attacher à un autre. Cette variété dans les arts contribue encore à éxercer & à aiguiser l'esprit, & il arrive quelquefois que l'on emprunte de l'un, ce qui est très utile à l'autre; & quand de cette manière les négocians du dehors peuvent en même tems se fournir de tout ce qu'ils ont besoin, & épargner par là même leurs voïages, leurs écritures & leurs correspondances, il résulte nécessairement un plus grand débit pour toutes les marchandises.

Il est encore plusieurs professions que l'on ne connoit pas parmi nous, ou qui sont négligées, & qui pourroient peut-être s'introduire avec moins de difficulté qu'on ne se l'imagine. Mais si même il se trouve des personnes propres à faire de nouvelles entreprises, il seur manque pour l'ordinaire l'occafion,

sion, le courage, ou les fonds suffisans pour mettre au jour leurs talens.

Le prix modique contribue encore beaucoup à la perfection des arts, puisque les marchandises qui à égalité de bonté & de beauté, font à meilleur marché, ont toûjours la préférence. C'est aussi là le grand point de vue de tous les commerçans, de tous ceux qui fabriquent euxmêmes la marchandise, ou qui la font travail. ler. Diverses circonstances peuvent y contribuer. Prémiérement, en perfectionnant la culture des productions du pais nécessaires aux manufactures, on épargneroit beaucoup des fraix de commission, de transport, & on ne seroit point exposé aux interdictions, au monopole, & aux vexations des étrangers, comme il n'arrive que trop souvent. En second lieu, le bon marché des ouvriers. C'est ce qui arrive, lorsque les denrées sont à bas prix, qu'il y a beaucoup d'ouvriers, & que par certaines inventions, on peut abréger l'ouvrage & epargner les bras. On ne sauroit donc rien faire de mieux, que de profiter de toutes celles qui ont été imaginées jusques ici, puisque nos journaliers sont chers & que le nombre en est petit, & nous en avons un très grand beloin pour les travaux de la campagne. Enfin, il seroit à souhaiter que l'intérêt des fonds fut modique, afin que ceux qui voudroient former quelque entreprise & l'éxécuter

ter convenablement, puissent se soûtenir avec les étrangers.

one into calling ash steel he ob endulishing es Il y auroit divers moïens pour parvenir à ce but. Des primes proposées pour toutes fortes d'arts, des prix & des récompenses pour ceux qui les perfectionneroient ou qui inventeroient quelque machine, réveilleroient fans doûte à l'envi l'émulation, & exciteroiens tous les ouvriers, châcun suivant son industrie. On verroit éclore par là bien des découvertes qui fans cela seroient restées ignorées. Seroit - il impossible d'avoir sur nos arts & fur notre commerce, des régles particulières & un code de loix à l'éxemple des autres pais? Je suis assuré que si les préposés tenoient main à l'observation de ces réglemens, il en résulteroit plusieurs avantages, & qu'on préviendroit diverses ruses & quantité de fraudes qui se commettent de la part des ouvriers. Il faudroit préscrire une bonne méthode à tenir les livres, & une sévérité éxemplaire envers ceux qui y contreviendroient: c'est ainsi qu'on affermiroit la confiance entre les étrangers & ceux du pais, & qu'on donneroit de la consistence & des succès plus affurés à toutes sortes d'entreprises. Je voudrois encore qu'on donnat aux jeunes gens une éducation qui tendit à persectionner les talens naturels des habitans. Nous ne manquons point de génie pour les

arts & les méchaniques, il n'y a qu'à le cultiver; cet article mériteroit une attention toute particulière de la part des villes qui ont des colléges, & il vaudroit bien la peine qu'ils fussent dirigés de façon, que la jeunesse pat non-seulement aprendre à bien écrire, à desfiner, à chiffrer, & à tenir les livres, mais encore qu'elle y étudiat diverses langues modernes, & les prémiers principes des sciences: il en résulteroit certainement dans la suite des tems les effets les plus heureux. En particulier l'étude de la chymie, de la géométrie. & des méchaniques, les conduiroit à des découvertes très utiles, elle leur ouvriroit l'esprit, & les mettroit en état de remplir le genre de vocation qui leur conviendroit.

Il faudroit dans les villages instruire les jeunes gens à divers ouvrages, à filer, à tisser, & à d'autres semblables, suivant la meilleure pratique. Enfin il seroit à propos d'établir quelques maisons de correction & de force, pour y ensermer les déréglés, les vagabonds, les mendians, & où on les feroit travailler. Ce sont là tout autant de moiens que je crois très propres à faire fleurir les arts & le commerce.

totionner des talens naturels des latitues

fee word Tois encore offer definition and

III